

Conseil communautaire du Jeudi 23 Mai 2019

DELIBERATION N° 2019-CC-3S-DEDD-25

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES MEMBRES DANS LA LUTTE CONTRE LES ECHOUAGES D'ALGUES BRUNES

Sainte-Anne, l'an deux mille dix-neuf, le 23 Mai,
Sur Convocation en date du 17 mai 2019
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT Président,

M. Francs BAPTISTE ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 28

Conseillers représentés : 2

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - MM. Eric LATCHOUMANIN - Jean FAHRASMANE - Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT - M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY - M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER (Procuration à Francs BAPTISTE) - Solaire COCO - Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mmes Félicienne GANTOIS - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à Teddy MARY) - Diana PERRAN - M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS : Mme Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) et notamment la compétence optionnelle en matière de « protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances Ressources Humaines du 14 Mai 2019 ;

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de lutte contre l'invasion de sargasses sur son territoire et de diminuer l'exposition chronique de la population aux émanations de sulfure d'hydrogène ;

Rapport.

I. Contexte

Le littoral de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) subit depuis ces dernières années des échouages massifs d'algues brunes. Les problèmes engendrés par ces arrivées d'algues sont importants et les conséquences de ces échouages multiples.

D'un point de vue sanitaire, il semble urgent de diminuer l'exposition chronique de la population aux émanations de sulfure d'hydrogène et aux métaux lourds contenus dans ces algues.

Plus globalement, ce phénomène est un réel frein aux activités économiques, touristiques et à l'image des communes de la CARL, territoire à vocation touristique.

En effet, les communes membres de la CARL sont particulièrement touchées et semblent assez démunies face à l'ampleur de la tâche que semble représenter le nettoyage des côtes touchées par l'échouage et la prolifération d'algues brunes sur leur territoire. Les coûts conséquents que représentent ces ramassages dans le budget de fonctionnement des communes constituent une problématique importante.

A ce titre, depuis le 24 novembre 2016, dans le cadre de sa politique volontariste de préservation et de valorisation des plages, la CARL a souhaité proposer un accompagnement de ses communes membres à travers la mutualisation de divers moyens de lutte.

II. Dispositif d'accompagnement des communes membres dans la lutte contre les échouages d'algues brunes sur le littoral de la CARL

Face à la menace que représentent ces échouages pour son territoire, la CARL souhaite poursuivre sa politique de préservation et de mise en valeur de ses plages à travers la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes membres dans la lutte contre les échouages d'algues brunes sur son territoire.

En appui de moyens d'accompagnement des communes membres, ce dispositif s'articule autour de la mise en place de campagnes de nettoyage mécanique des plages et des côtes dans les endroits où l'éradication s'avère complexe et indispensable.

III. Estimation du besoin

Dans l'espoir de renforcer l'action des communes dans la lutte contre l'invasion de sargasses sur son territoire et afin de diminuer l'exposition chronique de la population aux émanations de sulfure d'hydrogène, la CARL souhaiterait bénéficier du soutien des services de l'Etat et de la collectivité régionale.

La connaissance des volumes d'algues constatés lors des précédents échouages a permis de procéder à l'analyse du besoin. Cette analyse a fait apparaître que 3 engins sont nécessaires à l'accompagnement des communes afin de contribuer à un nettoyage efficient des plages du territoire de la CARL :

- 2 tractopelles
- 1 camion ampliroll

PLAN DE PREVENTION DES ECHOUAGES D'ALGUES BRUNES			
Dépenses d'investissement 2018			Montant
2 Tractopelles			221 015,66 €
1 camion- ampliroll			69 990,00€
TOTAL			291 005,66 €

A ce titre, la CARL sollicite un cofinancement pour la gestion des algues sargasses sur son territoire d'un montant de 58 201,13 €.

Par 28 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Approuve le plan de financement prévisionnel du plan de lutte contre les échouages d'algues brunes sur le littoral de la CARL :

PLAN DE FINANCEMENT		
Montant total	100 %	291 005,66 € (HT)
CARL	12,1%	35 204,53 €
REGION	20%	58 201,13 €
DETR	67,9%	197 600,00 €

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,**

**Et publication ou notification
le,**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération
La Riviera du Levant**

Jean-Pierre DUPONT

